



## La charte Baie de Douarnenez Goyen

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » sur notre territoire est née de la volonté de mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. En effet, les teneurs excessives en désherbants posent problème pour le milieu aquatique et la production d'eau potable nécessite des traitements coûteux pour respecter les normes. **Les rivières du Goyen et du Ris connaissent de fortes concentrations en matières actives de pesticides (ex : glyphosate), qui dépassent régulièrement la norme « eau potable » de 0,1 µg/l. Le Bassin Versant du Ris est, de plus, classé en risque sur le paramètre « phytosanitaires » en 2015 par la Directive Cadre Européenne.**

### Partenaires institutionnels et associatifs signataires

#### ? Les partenaires signataires

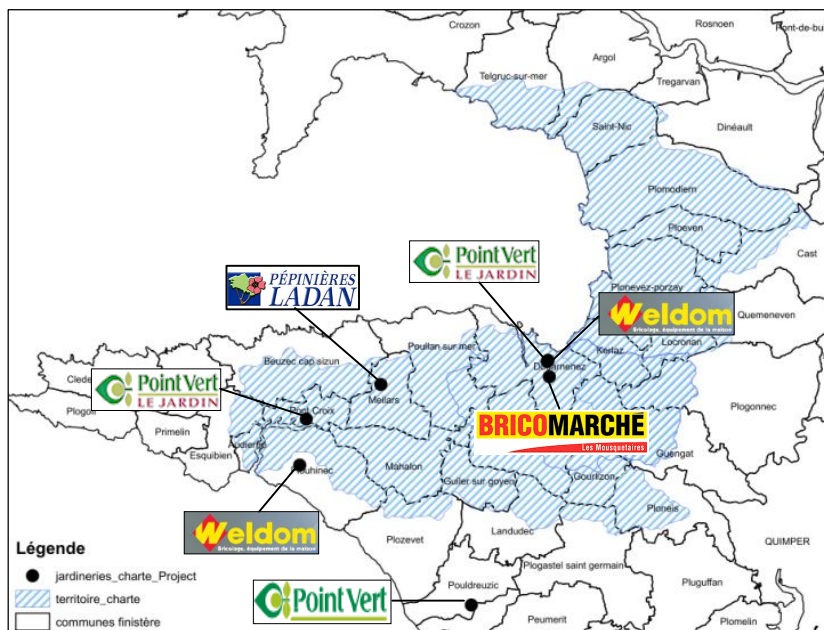
- Syndicat des Eaux du Goyen
- Communauté de Commune du Pays de Douarnenez



## Territoire

Le territoire visé par la charte regroupe le territoire de la Baie de Douarnenez et du Goyen et du Syndicat intercommunal des eaux du Goyen.

Ce territoire concerne 50 000 habitants.



Sur ce territoire, **7 jardineries** signent la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :

1. Bricomarché - Douarnenez
2. Pépinière Landan - Confort Meilars
3. Point vert - Douarnenez
4. Point vert - Pont Croix
5. Point vert - Pouldreuzic
6. Weldom - Douarnenez
7. Weldom - Plouhinec